

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1921)  
**Heft:** 16

**Artikel:** Régions dévastées  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889549>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COURS DE LANGUE FRANÇAISE A L'USAGE DES ÉTRANGERS

*L'Alliance Française* nous fait savoir que les cours du soir organisés 101, boulevard Raspail, à Paris, pour l'enseignement du français aux personnes de nationalité étrangère, reprendront le 1<sup>er</sup> octobre 1921.

Ils auront lieu les Lundis, Mardis, Jeudis, et Vendredis soir, de 8 heures à 10 heures.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Robert Dupouey, Directeur de l'Ecole pratique de langue française, *Alliance Française*, 101, boulevard Raspail, Paris.

## CHAMBRE DE COMMERCÉ INTERNATIONALE

Le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie étudie la possibilité de l'adhésion officielle de la Suisse à la Chambre de Commerce Internationale, avec la collaboration de l'Association Suisse des Banquiers et de notre institution.

## RÉGIONS DÉVASTÉES

A diverses reprises, des industriels et commerçants suisses cherchant des débouchés en France se sont adressés à nous, en vue de connaître la marche à suivre pour faire des offres de matériaux destinés à la reconstruction des pays dévastés. Dans notre Bulletin d'août 1920, nous avons déjà eu l'occasion de donner quelques indications à ce sujet.

Le Ministère des Régions libérées, que nous avons consulté à nouveau, nous a fait savoir que l'État ne passait plus de marchés directs, pour le moment du moins, et que les offres éventuelles de nos compatriotes devaient être adressées aux sinistrés eux-mêmes, aux coopératives de sinistrés ou à leurs entrepreneurs, ainsi qu'à la Direction générale des services techniques des départements dévastés. Ces derniers organisent des expositions permanentes de matériel et de matériaux.

Il existe une direction générale des services techniques à Laon, Mézières, Charleville, Châlons-sur-Marne, Nancy, Bar-le-Duc, Lille, Compiègne, Arras, Amiens et Epinal.

Nous avons tout lieu de croire que ces Directions Générales ont été substituées aux Comités

régionaux dont nous avions publié la liste précédemment.

Pour compléter cette nomenclature, nous donnons, ci-après, la liste des coopératives de sinistrés dans les diverses régions intéressées et celle des syndicats d'entrepreneurs.

### a) Fédérations et Unions de Coopératives de sinistrés :

Fédération des coopératives de sinistrés, 11, rue Anatole-de-la-Forge, Paris.

Union soissonnaise de coopératives de sinistrés, 11, rue de la Huchette, Soissons.

Union de l'Arrondissement de Vervins, place de la Poterie, à Guise.

Union de la région de Rethel, Rethel.

Union de l'arrondissement de Vouziers, Vouziers.

Société Générale de coopératives de construction de Reims, place du Parvis, Reims.

Fédération départementale de Meurthe-et-Moselle, 5, rue Léopold-Lallemand, Nancy.

Union de coopératives de Wœvre, 25, rue de Prony, Paris.

Fédération départementale du Nord, M. Colas, 4, boulevard Faidherbe, Lille.

Fédération départementale du Pas-de-Calais, 19, rue Gaulette, Arras.

Fédération départementale du Pas-de-Calais, à Adinser, près Arras.

Union du Canton de Rambervilliers, Vosges.

### b) Syndicats d'Entrepreneurs :

Entrepreneurs pour la reconstruction des pays envahis, 19, rue de Milan, Paris.

Syndicat des Entrepreneurs des Travaux publics, 9, avenue Victoria, Paris.

Union des Entrepreneurs de l'Industrie et du Bâtiment du Département de la Seine, 10, rue de Lanery, Paris.

Fédération Centrale des Chambres Syndicales de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux publics, 3, rue de Lutèce, Paris.

Fédération générale des coopératives de sinistrés, 11, rue Anatole-de-la-Forge, Paris.

Les offres de main-d'œuvre ne sont susceptibles d'aucune suite de la part du Ministère des Régions libérées; nous pensons qu'elles sont à adresser, comme pour les matériaux, directement aux directions générales, fédérations et unions coopératives ainsi qu'aux syndicats d'entrepreneurs.